

Réunion du conseil municipal

du 13 février 2015

Présents : C. Digue, D. Jagault, T. Lassalle, C. Cottier, Croixmarie, R. Clément, D. Chollet, V. Maleuvre, E. Prime

Absents excusés: M. Hamon, J-P. Etendard ayant donné pouvoir à C. Cottier, L. Neveu ayant donné pouvoir à C Digue

Absents : B. Barrel, B. Bourdeau, J-P. Lurton.

Présentation du bilan énergétique de la Commune

Monsieur P.E BOQUET conseiller en énergie du département en partenariat avec la Communauté de Communes est venu nous faire un bilan énergétique des biens communaux. Le bilan est consultable en Mairie et dans la rubrique : "le conseil vous informe".

Rétrocession du terrain de M et Mme CHERRUAULT

L'ancien conseil municipal avait souhaité rectifier l'alignement du terrain pour la parcelle communale où est située la salle communale. Il avait donc été décidé d'acheter un morceau de la parcelle appartenant à M et Mme CHERRUAULT cadastre ZL n 39 contenance 18 ca. Le prix d'achat de ce terrain est fixé à 1 € le m². Les frais de géomètre à la charge de l'acquéreur engagés depuis novembre 2013 s'élèvent à un montant de 750 €. A ce jour, il est souhaitable de finir cet achat. Le conseil autorise Mme Le Maire à signer tous les actes concernant ce terrain .

Vote 11 Pour

Téléphone Adjoint Technique

Le forfait de l' adjoint technique était de 35€ pour 2 mois 2H et SMS illimités

Après plusieurs études, il a été proposé qu'il puisse prendre le forfait à son nom personnel et la commune lui rembourse ses frais téléphoniques sur son bulletin de salaire.

Le nouveau forfait est de 3,99€/mois/2H /sms illimités

Vote 11 pour

Pour effectuer ce remboursement, il faudra que l'agent fournisse à la Mairie chaque mois le justificatif de paiement.

Mégalis - Télétransmission

Avenant pour bénéficier de plus de service et notamment des actes en Préfecture proposés par Mégalis Bretagne .

Il est demandé d'autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la préfecture, dans le cadre de la télétransmission, des actes au contrôle de la légalité.

Vote 11 Pour

Groupement de Commande

Au conseil du 3 octobre 2014 il a été décidé de passer en groupement de commande avec la Com.Com pour "les entretiens voiries par point à temps automatique" ; il s'avère que la Com.Com ne peut pas être coordinatrice dans ce domaine. La commune de Bain de Bretagne se propose de coordonner ces groupements d'achats .

C. La commune de Lalleu redonne son accord à la commune de Bain de Bretagne pour la préparation et la passation des marchés.

Vote 11 Pour

Document Unique

Présentation par T. LASSALLE, Adjoint.

Ce document unique est à établir pour évaluer les risques professionnels de chaque employé municipal.

Ce document doit être établi par un professionnel, un devis a été établi par le CDG35

montant 1232€ pour 22 heures de travail

une aide financière va être demandée au Fond National de Prévoyance

Vote 11 Pour

Convention des services du CDG 35

il est rappelé que la mission du CDG 35 est de renseigner toutes les collectivités et les élus dans divers services et divers domaines, il y a aussi des services payants tels que traitements informatiques des salaires, services de caisse de retraite, services de remplacement, service médecine préventive...

Ces différentes missions doivent faire l'objet d'une convention signée par Mme Le Maire .

Vote 11 Pour

Subvention association communale

Courant Janvier chaque association de notre Commune a reçu un courrier leur expliquant que cette année l'attribution de leur subvention se ferait sur présentation de leur bilan suivi d'une lettre de motivation .

Toutes les associations ont répondu sauf une.

Le montant des subventions accordées ne sera pas notifié ce jour car il nous semble important que les présidents et les membres des associations en soient informés avant les lecteurs du Ptit journal.

Divers

Un groupe de conseillers va se rencontrer début mars pour effectuer le règlement intérieur pour organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services de la commune.

Dates à retenir pour les élections départementales (anciennes élections cantonales) :

les 22 et 29 Mars.

Prochain conseil le vendredi 13 Mars à 20h30.